

Challenge-321 Concours international de productions audiovisuelles à courte durée

Le Challenge-321 – But du concours

Le but du concours est de permettre aux auteurs, avec une seule candidature, de participer à plusieurs jurys dans différents pays. Un ou plusieurs clubs de chaque pays peuvent candidater pour participer au jury. Les clubs participants veillent à ce que l'évaluation soit effectuée par des jurés compétents. A partir de ces évaluations, l'organisateur établira un classement global.

Un autre objectif du concours est de promouvoir le média audiovisuel et de le faire connaître en dehors du "milieu audiovisuel". À cette fin, les clubs participants au jury sont autorisés à projeter les œuvres devant un public.

La principale caractéristique du concours est qu'une production audiovisuelle ne doit pas durer plus de 3 minutes et 21 secondes, d'où la désignation « 321 » dans le nom du challenge. La courte durée d'exécution représente un défi pour les auteurs et le public en bénéficie d'un programme varié.

Organisation

Le Challenge-321 est organisé par le groupe de travail "Challenge" de l'association AV-Dialog e.V. en Allemagne. Les œuvres soumises seront distribuées exclusivement aux jurys inscrits. Une fois que tous les jurys ont soumis leurs évaluations à l'organisateur, celui-ci établit un classement global basé sur la moyenne de chaque évaluation.

Les œuvres soumises, les clubs de juges et les résultats du concours seront publiés sur le site Web du Challenge.

La production audiovisuelle à courte durée

La production audiovisuelle à courte durée – anciennement appelée « Diaporama – ci-après dénommé "AV" pour faire court – est un média audiovisuel qui combine images fixes (photos, graphiques, dessins) et son (musique, bruit, parole). L'image photographique en est l'élément fondamental. L'intégration de vidéos en complément est possible, mais des vidéos pures sont exclues du concours.

Le thème est libre. L'auteur peut raconter une histoire, illustrer une chanson, documenter quelque chose, faire un reportage ou laisser libre cours à son imagination.

Droits d'auteur et éléments provenant de tiers

Les composants de l'AV ne doivent pas nécessairement être produits entièrement par l'auteur lui-même, seul le montage final doit être son œuvre. Toutefois, l'utilisation d'éléments provenant de tiers doit être mentionnée sur le formulaire d'inscription et dans le générique. Il en va de même pour l'utilisation de l'IA générative (intelligence artificielle). Toute information manquante peut entraîner une déduction de points dans le classement global.

Prix

De petites statues (figurine Victor, voir photo sur le site web) seront remises aux trois premiers classés.

Des prix en espèces sont prévus pour les dix premières places. Ceux-ci seront financés par les frais de participation après déduction des coûts d'organisation (serveur, statuettes, frais postaux). La clé de répartition dépend du montant disponible et est déterminée par l'organisateur.

Les 50 % meilleurs candidatures reçoivent un certificat PDF attestant de leur participation réussie.

Challenge-321 Concours international de productions audiovisuelles à courte durée

Règles de participation

Durée maximale:	3 minutes et 21 secondes respectivement 201 secondes.
Sujet:	libre
Médias:	L'image fixe (photos, graphiques, dessins) est l'élément visuel prédominant. Des images animées ne sont autorisées qu'à titre complémentaire. Des vidéos pures sont exclues. Le timelapse est toutefois autorisé.
Nombre d'entrées:	Chaque auteur peut soumettre une seule œuvre par an et participer en tant que co-auteur à une autre.
Actualité:	Les œuvres soumises ne doivent pas dater de plus de deux ans et ne doivent pas avoir été soumises à un précédent concours Challenge-321. Cette règle repose sur la confiance.
Droits:	En soumettant une candidature, l'auteur confirme qu'il/elle ne porte pas atteinte aux droits de tiers et accepte le règlement du concours.
Format de fichier:	Seuls les fichiers vidéo au format MP4 sont autorisés. Veuillez utiliser le codec H.264 avec un débit binaire maximal d'environ 8 Mbit/sec. Les débits supérieurs à 10 Mbit/sec seront réduits par l'organisateur.
Format d'image:	Le format d'image recommandé est : 1920 x 1080 pixels (Full HD). D'autres formats sont autorisés.

Soumissions

Veuillez utiliser le formulaire en ligne disponible sur le site Web Challenge-321:

<https://challenge321.org>

Les candidatures au concours doivent être envoyées uniquement par transfert de fichiers. Nous recommandons <https://www.swisstransfer.com>. Veuillez envoyer vos fichiers à cette adresse: transfer@challenge321.org, Objet: "Challenge submission".

Les fichiers suivants sont requis pour la soumission:

Veuillez respecter les directives relatives aux noms de fichiers afin de faciliter le traitement de votre soumission.

- 1.) Le fichier vidéo, **Nom du fichier:** "Titre.mp4"
- 2.) Une image représentative de l'AV (format Full HD, pas plus grande)
Nom du fichier: "Titre.jpg"
- 3.) Une photo portrait de l'auteur (format portrait avec une hauteur d'image d'environ 1000 pixels, pour le format paysage max. 5:4). **Nom du fichier:** "Prénom Nom.jpg"
- 4.) En option, un document Word ou PDF contenant des informations supplémentaires sur l'AV, par exemple des traductions.
Nom du fichier: "Titre.docx/pdf", éventuellement complété par une abréviation linguistique telle que _en, _fr

Frais de participation

Les frais de participation s'élèvent à 10 euros. Les informations relatives aux options de paiement se trouvent sur le site web du challenge sous la rubrique „Envois“.

Challenge-321 Concours international de productions audiovisuelles à courte durée

Recommandations

Le Challenge-321 est un concours international, il peut donc y avoir des problèmes de compréhension lors de l'utilisation de textes (écrits ou oraux). Par conséquent, les sujets qui peuvent être "racontés avec des images" sont particulièrement adaptés à ce concours.

Décrivez brièvement le contenu de l'AV dans le formulaire d'inscription, cependant, l'AV devrait être explicite. Si l'AV ne peut être compris qu'en étudiant le texte qui l'accompagne, cela réduit les chances d'obtenir une bonne note. Les informations nécessaires doivent, si possible, être incluses dans l'AV sous forme de texte ou de parole.

Dans le cas d'un texte écrit, parlé ou chanté dans l'AV, nous recommandons d'ajouter aux documents soumis également le texte sous forme écrite, si possible avec des traductions, au moins en anglais. Surtout en matière de chant, il est difficile d'évaluer l'AV sans comprendre les paroles.

Notamment dans le cas d'un texte oral, l'AV peut être soumis en plusieurs versions linguistiques.

Calendrier

Les dates de la période de soumission et de l'évaluation sont disponibles sur le site Web du Challenge.

Informations et contact

Site web <https://challenge321.org>
E-mail: info321@challenge321.org

Le groupe de travail Challenge dans le AV-Dialog e.V.

Achim Maier et
Klaus Fritzsche